

Arrêté N° MA-ART-2021-082

OBJET : Arrêté de prolongation de l'arrêté MA-ART-2021-058

Le Maire de les Monts d'Aunay,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;

Considérant l'arrêté MA-ART-2021-058 du 10 mai 2021 autorisant la pose d'échafaudage présentée par l'entreprise CHESNEL BATIMENT, domiciliée à Esquay-Notre-Dame, 5 bis rue de la Cavée devant le 4 rue de l'Eglise et côté venelle de l'Eglise à Aunay-sur-Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay, du 17 mai au 18 juin 2021;

Considérant la demande de prolongation de cet arrêté par l'entreprise CHESNEL BATIMENT, pour des travaux de ravalement de façade jusqu'au 15 juillet 2021.

ARRÊTE

Article 1 – L'arrêté MA-ART-2021-058 est prolongé. Pendant toute la durée des travaux, l'entreprise CHESNEL BATIMENT est autorisée à poser un échafaudage devant le 4 rue de l'Eglise et côté venelle de l'Eglise à Aunay-sur-Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay.

Article 2 – L'entreprise CHESNEL BATIMENT est chargée de la signalisation règlementaire à chaque endroit de pose de l'échafaudage.

Article 3 – L'entreprise CHESNEL BATIMENT doit s'assurer de la protection des usagers de la voie publique, de leurs biens.

Article 4 – Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 – L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,
- L'entreprise CHESNEL BATIMENT,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait aux Monts d'Aunay, le 08 juin 2021.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

